

PER
R-243

R-243

La Revue

DESJARDINS



ÉDIFICE DESJARDINS



Vol. XXIV — N° 1

Janvier 1958

BILLET

UNE petite cause peut avoir de grands effets : c'est là une affirmation admise de tout le monde.

Un fantaisiste attribue à un fait insignifiant l'origine des malheurs dont fut le théâtre un tout petit royaume d'Asie.

« Un maladroit renversa un pot de miel.

Le miel attira une mouche.

Une araignée mangea la mouche.

Un lézard mangea l'araignée.

Un chat mangea le lézard.

Un chien mangea le chat.

Le maître du chat assomma le chien.

Le maître du chien frappa le maître du chat.

Ils se battirent. Les voisins accoururent.

La bagarre devint générale.

Le roi crut à une émeute.

Il ordonna à ses gardes de charger.

Le peuple massacra les gardes et incendia le palais.

Alors, le roi du pays voisin profita de la confusion : il envahit le royaume et réduisit à l'esclavage les habitants.

Tout cela, par la faute initiale du maladroit qui renversa un pot de miel. »

* * *

Petite cause ... grands effets ! ...

Si on appliquait cette légende à l'épargne de nos enfants par la Caisse scolaire, est-ce que le petit pot de miel ne remplacerait pas avantageusement tous les sous ramassés petit à petit, et avec un soin intelligent ?

C'est le travail conjoint des parents et des éducateurs de former des adultes conscients de toutes leurs responsabilités, les responsabilités économiques comme les autres. Quand les enfants sauront, parce qu'on le leur aura dit, que d'autres enfants de leur âge souffrent de la faim et du froid dans des pays qui ne sont pas si loin de nous, ils voudront les aider sans doute ; mais il faudra leur dire aussi que notre prévoyance peut éviter, ou diminuer la misère chez nous ; il faudra leur répéter que l'habitude de l'épargne des sous, dans le jeune âge, aidera à bien utiliser les dollars qu'ils gagneront. Nous vivons une époque de folle prodigalité et où tout invite à la dépense : on ne distingue plus (en a-t-on le temps ?) entre le nécessaire et l'accessoire ; ce qui importe c'est d'augmenter ou d'entretenir son train de vie.

C'est l'exemple que nous donnons à ceux qui bientôt devront nous remplacer.

Et vous, parents et éducateurs, devant les faiblesses et les exigences de la jeunesse qui attend de nous plus qu'une ligne de conduite et des conseils, nous nous contentons de lever vers le ciel des yeux et des bras que nous croyons impuissants.

Nous sommes des saules pleureurs.

Pourtant la Caisse scolaire est là ; elle ne réclame pas que des épargnants ; elle exige

(Suite à la page 11.)

NOTRE COUVERTURE. — L'hiver à la campagne. — (Photo Service de Cinéphotographie.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXIV, N° 1

QUÉBEC

Janvier 1958

Sommaire

| | PAGE |
|--|--------------------------|
| <i>Billet</i> | JOS. TURMEL..... 2 |
| <i>Éditorial</i> : Bonne et Heureuse Année | C. VAILLANCOURT..... 3 |
| Solidarité et équilibre économique... .. | PAUL-ÉMILE CHARRON... 4 |
| Cinquante-septième assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de Lévis | 5 |
| La Caisse populaire Desjardins de Magog-Est | 6 |
| Réunion d'officiers à Sainte-Claire, Dorchester | RAYMOND LACASSE..... 7 |
| <i>In Memoriam</i> | 8 |
| Que faites-vous? | C. VAILLANCOURT..... 9 |
| Les Caisses populaires de Saint-Hyacinthe en congrès | 12 |
| Une belle lettre | 13 |
| Assurance de garantie globale | ROSARIO TREMBLAY..... 14 |
| Des visiteurs de l'Inde et de Birmanie | ROSARIO TREMBLAY..... 15 |
| Notes et commentaires | 16 |
| Service de renseignements | 18 |
| Caisses populaires et prêts aux sociétaires | ROSARIO TREMBLAY..... 19 |

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | |
|---|--------|
| Pour les caisses et leurs sociétaires | \$1.50 |
| Pour les autres | \$2.00 |

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

3 ER
R-243
ES

Editorial



Bonne et Heureuse Année

C'EST une belle coutume, au début de chaque année, que de présenter ses souhaits de Bonne et Heureuse Année ; coutume qui serait banale si les souhaits étaient faits sans y penser. Si le monde ne va pas aussi bien qu'il devrait aller, n'est-ce pas dû à un manque de sincérité dans les attitudes et dans les souhaits, pour une bonne part. Souhaiter une bonne et heureuse année pré-suppose, pour être sincère, une vraie détermination d'être meilleur soi-même, pour être meilleur envers les siens, envers sa famille, pour transformer le milieu où l'on vit ; notre vie sera ainsi à la fois plus utile et agréable, nous rendrons aussi la vie des autres plus belle, tout le monde vivra plus heureux ; les vœux que nous formulons à l'aurore de la nouvelle année seront sincères, et nos actes dignes de nos paroles.

Cette résolution prise au début de 1958 rendra cette année plus belle malgré l'angoisse dans laquelle le monde vit actuellement. En 1957, nous avons évité de justesse une guerre qui aurait pu devenir mondiale et amener la destruction d'une partie de l'humanité ; souhaitons que tous les dirigeants des peuples se laisseront guider non pas par des ambitions impérialistes mais par des sentiments d'humanité s'inspirant de l'esprit de justice et de charité. La perspective des *spoutniks* qui pourraient semer autour du monde, en l'espace de quelques minutes, des bombes atomiques, n'a rien de bien réconfortant. J'entendais dire, il y a quelques semaines, par quelqu'un d'assez haut placé et bien informé que si les *spoutniks* transportaient des bombes atomiques autour du monde, à la vitesse qu'on donne à ces satellites et avec les moyens de représailles qui sont entre les mains des Occiden-

taux, dans environ quinze minutes, 300 millions de personnes disparaîtraient de la surface de la terre. Mais quelle aberration que les hommes en soient rendus à envisager une telle destruction massive !

On a des laboratoires pour préparer tous ces engins de destruction ; on dépense des sommes d'argent fantastiques pour les bâtir. Si les hommes consacraient leurs efforts et leur argent à des œuvres de paix, à la libération du monde qui souffre de faim et de misère, ils travailleraient alors véritablement au bonheur des peuples, ceux-ci vivraient alors dans des conditions dignes d'eux-mêmes et qui favoriseraient leur bonheur. Toutes ces chartes fabriquées par les humains : charte de l'Atlantique, charte des Nations Unies, etc., s'avèreront de nulle utilité si les hommes n'apprennent pas à se comprendre, à s'entendre et à s'entraider ; c'est encore, et ce sera toujours, la grande charte qu'est le sermon sur la montagne qui assurera en ce monde, le bonheur aux hommes. Qu'on applique cette dernière charte et on n'aura pas à craindre la bombe atomique.

Les peuples ont droit à leur existence, à leur vie propre ; malheureusement, certains peuples se laissent guider par un nationalisme excessif qui ne peut engendrer rien de bon. Les peuples, quels qu'ils soient, ne sont pas capables de vivre isolés les uns des autres. Dans son message de Noël 1954, le Souverain Pontife, dans une phrase merveilleuse, a dénoncé les impasses où conduit l'erreur du nationalisme outrancier. Voici ce qu'il disait : « Le fond de l'erreur consiste à confondre la vie nationale, au sens propre, avec la politique nationaliste : la première, droit et gloire d'un peuple, peut et doit

être développée ; la seconde, source de maux infinis, ne sera jamais assez rejetée. » Cette conception pernicieuse qui s'est propagée hors du vieux continent ne peut que nuire aux bonnes relations et écarter la paix.

Terminons par ce souhait que nous faisons avec sincérité et bonne volonté à tous

et à chacun au début de cet article : Bonne et Heureuse Année et le Paradis à la fin de vos jours.

B. Vaillancourt

Solidarité et équilibre économique

DEUX CONFÉRENCES

LA F.A.O., organisme international des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation (O.A.A.), a tenu récemment à Rome sa neuvième conférence annuelle. Et au témoignage de son directeur général, M. B. R. Senn, elle fut la plus dynamique et la plus pleine de promesses dans toute son histoire qui ne compte que 14 années. Il y aurait lieu d'attirer l'attention sur plusieurs points importants de cette dernière conférence de la F.A.O. Nous nous limiterons, cependant, à en souligner deux : la solidarité économique des nations et la nécessité d'équilibrer leur développement économique.

Nous vivons, a déclaré en substance son directeur général, dans un monde qui se réduit sans cesse, et où les économies chevauchent les unes sur les autres. Il n'est plus possible que les nations établissent des plans de développement économique dans l'isolation. Si nous sommes déterminés à faire le meilleur usage possible de nos ressources et si nous voulons éviter l'instabilité des marchés, nous devons établir nos politiques nationales en tenant compte des intérêts des voisins et des concurrents sur le marché mondial. La F.A.O. est bien désireuse d'aider dans ce sens les nations dans l'élaboration de leurs politiques qui ont des incidences internationales.

La disposition des surplus agricoles, la constitution des réserves alimentaires mondiales contre la faim, et les politiques nationales de soutien des prix des produits agricoles qui ont fait l'objet de discussions longues et parfois passionnées à la conférence, sont autant de problèmes qui établissent de façon assez nette la solidarité internationale de l'agriculture et font comprendre la grande importance du rôle devenu nécessaire

que peut exercer un organisme mondial tel que la F.A.O.

* * *

M. Senn, qui n'a pas laissé passer l'occasion de faire ressortir l'interdépendance de l'agriculture et de l'industrie, a insisté devant la conférence économique de l'organisation des États américains, récemment tenue à Buenos-Aires, sur la nécessité d'équilibrer le développement économique des nations.

« Depuis la guerre, a-t-il précisé, l'on comprend de mieux en mieux l'importance de l'agriculture dans la planification du développement économique. Un pays dont l'économie est en voie d'expansion s'expose à de grands risques en négligeant ce secteur.

« Nul ne conteste qu'en période de développement économique accéléré, l'industrie et les autres activités urbaines doivent en général progresser plus rapidement que l'agriculture. En effet, il faut créer des emplois pour une population toujours plus nombreuse, mais aussi pour occuper la main-d'œuvre qui a quitté les champs parce que les techniques se sont améliorées, que la culture s'est mécanisée, etc. Cette nécessité est particulièrement grande dans les pays à population excédentaire, où il existe dans les campagnes un chômage ou un sous-emploi important.

« Il est vrai aussi que l'industrialisation, du fait qu'elle permet une diversification des activités et un étalement des risques, aide un pays à se libérer d'une dépendance excessive à l'égard des recettes produites par l'exportation de quelques produits primaires, recettes dont la stabilité n'est jamais assurée.

« Ceci dit, il est également incontes-

table que l'équilibre est une condition indispensable du succès de tout plan de développement économique. Sans doute, faut-il faire vite et accélérer le rythme général des investissements, mais il faut prendre garde qu'un effet trop vigoureux dans certaines directions ne crée de graves tares organiques. *On a souvent constaté, depuis la guerre, que le progrès économique général risquait d'être freiné si l'on n'accorde pas au développement agricole autant de place qu'à celui de l'industrie.* Malgré cela, l'histoire économique des premières années de l'après-guerre montre quelques exemples frappants de déséquilibre entre les investissements consacrés, d'une part, à l'agriculture et, d'autre part, aux secteurs de l'industrie et des services.

« En conséquence, la production alimentaire de nombreux pays est restée en retard sur les besoins du marché intérieur, qui, de leur côté, augmentaient rapidement. Il a fallu soit importer plus de produits alimentaires, soit exporter moins de produits qui fournissaient des devises étrangères. Même ainsi, les disponibilités alimentaires nationales ont souvent été si insuffisantes et les trésoreries de devises si réduites que ces conditions ont facilité l'apparition de sérieux mouvements inflationnistes... »

Souhaitons que, du haut en bas de l'échelle sociale, on ne l'oublie pas dans ses faits et gestes tout autant que dans ses pensées.

PAUL-ÉMILE CHARRON

◆ ◆ ◆

« Celui qui cultive son champ ne pense pas à mal faire. »

— CICÉRON

Cinquante-septième assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de Lévis

LE 15 décembre dernier, la Caisse populaire de Lévis a tenu sa cinquante-septième assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Arthur Fafard, m.d., qui a succédé à M^e Valmore De Billy, son président, décédé en juin dernier.

La Caisse populaire de Lévis, qui fut la première Caisse populaire fondée par le Commandeur Alphonse Desjardins, comme tous le savent sans doute, en 1900, détenait, au 30 novembre 1957, qui marque la fin de sa dernière année sociale, un actif total de \$7,103,964.91, un avoir-propre de \$564,094.02, un capital social de \$431,473.40, de l'épargne pour \$5,666,097.49, propriété de 6,100 sociétaires. Le solde des prêts aux sociétaires s'établissait alors à \$3,636,392.

Voici quelques extraits empruntés au rapport que le Conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale annuelle du 15 décembre 1957.

Dans le domaine de l'épargne, il y a une diminution de \$495,645.55 à comparer à une augmentation de \$521,515.90 en 1956 et \$442,114.70 en 1955. En somme, c'est une grande part de l'augmentation de l'année dernière et un peu de l'année précédente qui a été retirée, partie par des corporations pour des projets nouveaux et partie par des sociétaires qui ont fait des placements sur obligations dont le rendement a été au cours de l'année de 5½% à 6¼%.

Le capital social s'est accru de \$4,508.30. Il est de \$431,473.40 comparativement à \$426,965.10 au 30 novembre 1956. Afin d'encourager davantage les sociétaires à augmenter leurs parts sociales, le conseil d'administration a déterminé un nouveau mode de taxe d'entrée, comme suit : \$0.10 pour la première part, \$0.40 pour

les cinquante parts suivantes et \$0.50 pour les cinq cents quarante-neuf parts subséquentes. Le maximum déjà fixé par l'assemblée générale reste le même, soit 600 parts ou \$3,000.00.

Dans le domaine du crédit, il y a une légère augmentation. Les prêts aux sociétaires s'élèvent à \$3,636,392.95, soit une hausse de \$278,146.35 comparativement à l'an dernier. Dans cette augmentation, près de \$100,000. est à court terme.

Les commissaires de crédit ont prêté la somme de \$1,067,955.07 dont \$191,009.16 sur reconnaissances de dette et \$876,945.91 sur garanties hypothécaires. Les prêts consentis sur hypothèques se répartissent de la façon suivante : \$349,800. pour de nouvelles constructions ; \$192,840.19 pour l'achat de propriétés ; \$334,305.72 pour autres fins. Vous pouvez constater que la Caisse participe activement à la vie sociale et économique de votre localité. En effet, le taux d'intérêt de 5%, chargé jusqu'ici, est inférieur à celui de toute autre société ou compagnie prêteuse dont le loyer de l'argent sur hypothèque varie entre 6½% et 7¼%.

Les dernières statistiques de l'Office du crédit agricole du Québec, Service de l'habitation familiale, en date du 31 décembre 1956, démontrent que les Caisses populaires ont prêté un montant de \$45,000,000. en vertu de cette loi, soit approximativement le dixième de l'actif total des Caisses populaires de la province. Votre Caisse avait collaboré, à cette date, en consentant 154 prêts pour un montant de \$1,012,156.92. Le montant sujet à contribution par le gouvernement, sur \$908,600., s'élève à \$231,246.95 dont \$64,906.23 avait déjà été payé. Vous conviendrez que votre Caisse a donné un bel exemple de collaboration et d'aide à l'habitation.

Votre conseil d'administration recommande qu'un boni de 6% soit payé sur le capital social. Le conseil demande également de ratifier le paiement, à même les bénéfices de l'année, du rabais d'intérêt ou ristourne accordée aux emprunteurs. Cette ristourne s'élève à \$19,000. cette année.

L'assurance-vie prêt a rendu des services signalés aux familles des sociétaires décédés dans le cours de l'année. Les réclamations payées par l'Assurance-Vie Desjardins se sont élevées à \$33,885.94. Pour l'assurance-vie épargne, les réclamations ont été de \$4,800.83.

Vos administrateurs ont participé aux fêtes qui ont marqué à Lévis, en septembre dernier, le jubilé d'argent de la Fédération des Caisses populaires Desjardins. Le congrès organisé à cette occasion et qui coïncidait avec la réunion annuelle de la Confédération internationale du Crédit populaire a remporté un grand succès. Les congressistes, au nombre d'environ 1,500, ont étudié l'inflation des prix, le crédit à la consommation, l'épargne et le budget familial.

Votre Caisse a contribué, également, au succès de la campagne pour l'Œuvre du Grand Séminaire en souscrivant généreusement et en acceptant de faire la collection des versements mensuels pour l'année. Cela représente une grande somme de travail puisque près de 6,000 chèques auront ainsi été perçus par l'entremise de la Caisse.

Le 9 juin 1957, vos administrateurs avaient le regret de perdre leur président, M^e Valmore-A. de Billy. M. de Billy avait été élu à la commission de crédit le 3 mars 1931. Il devenait administrateur de la Caisse le 28 janvier 1932 ; vice-président en 1935 et président en 1937, poste qu'il occupait encore à son décès. Il

était aussi administrateur de l'Union régionale des C.P.D. du district de Québec et de l'Assurance-Vie Desjardins et conseiller juridique de la Société d'assurance des Caisses populaires. M. de Billy était un avocat éminent. Sa grande renommée, il l'avait bâtie lui-même par son esprit de discipline, son travail méthodique et assidu, son jugement équitable et pondéré. Aussi, a-t-il rendu d'immenses services à la Caisse et au mouvement coopératif en général.

Nous avons aussi perdu un excellent collaborateur en la personne de M. J.-B.-A. Lachance, membre de la commission de crédit depuis 1945. M. Lachance a été un serviteur fidèle et dévoué. Le conseil d'administration a nommé M. Wilbrod Prémont pour le remplacer.

Aux familles de ces deux disparus, nous réitérons nos sympathies.

Il reste à remercier tous ceux qui ont contribué au résultat de l'année. Les membres des trois

conseils ont fait preuve de beaucoup de dévouement et les employés ont continué de bien servir. Permettez-nous de signaler la part active qu'a prise le vice-président, l'abbé Lucien Dallaire, à l'administration de la Caisse pendant l'année qui vient de se terminer. Il a dû remplacer le président durant ses six mois de maladie et depuis son décès jusqu'à la nomination du nouveau président. Nous le remercions bien sincèrement de même que tous ses collaborateurs.

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MAGOG-EST

Cette photographie (gracieuseté du journal La Tribune, de Sherbrooke) fut prise dans les nouveaux locaux de la Caisse populaire Desjardins de Magog-Est alors que M^{re} Origène Vel, curé de la paroisse Sainte-Marguerite-Marie de Magog, présidait, dimanche le 20 octobre dernier, à la bénédiction de l'édifice de la Caisse populaire.

On remarquait, entre autres personnalités, Son Honneur le maire Maurice Théroux, M. l'abbé Côté, professeur à l'Externat classique de Magog, M. Laurent Beaudry, président de la Caisse populaire de Magog, M. René Dupont, gérant de l'Union régionale des Caisses populaires de Sherbrooke et M. Roméo Thibault, secrétaire gérant de la Caisse populaire de Magog.

La Caisse populaire de Magog-Est, dont la fondation remonte au 4 février 1940, groupe actuellement 2,500 sociétaires et elle a un actif de \$1,100,000. Les services immenses qu'elle a rendus dans ce milieu plutôt ouvrier et le dévouement de ses dirigeants expliquent largement son progrès rapide.

Monseigneur Vel exprima dans son allocution son attachement à la Caisse populaire, évoqua les services précieux qu'elle rend. Comme l'Église est le centre spirituel de la paroisse, la Caisse populaire en est le centre économique.

Son Honneur le maire Théroux félicita les dirigeants de leur initiative et leur souhaita beaucoup d'autres succès.



Réunion d'officiers à Sainte-Claire, Dorchester

UNE cinquantaine de dirigeants des Caisses populaires de la région se réunissaient le 5 décembre 1957 à Sainte-Claire, pour discuter des différents problèmes d'administration de ces organismes d'épargne et de crédit.

MM. René Croteau et Joseph Turmel, représentants de l'Union régionale de Québec des Caisses populaires étaient les animateurs de la discussion.

On y remarquait également MM. Albert Bouchard, conseiller législatif, et le D^r J.-N. Chabot, président de la Caisse populaire de Sainte-Claire et doyen des officiers de la région.

Je m'excuse de ne pouvoir signaler particulièrement la présence de chacune des figures marquantes de notre organisation régionale d'épargne et de crédit ; car chacun des officiers présents représente un rouage important dans le fonctionnement de nos Caisses populaires et je me fais un devoir de reconnaître en chacun de ceux qui constituaient cette assemblée, ses qualités particulières, son bel esprit de dévouement et son étroite collaboration au travail d'ensemble.

Tous étaient animés d'un vif désir de faire de cette prise de contact une réunion vraiment fructueuse et les divers sujets abordés furent étudiés d'une manière objective et avec brio sous la direction de M. Croteau, assistant-gérant de l'Union régionale de Québec.

M. Joseph Turmel, propagandiste de l'Union régionale de Québec, dans son langage vivement coloré, nous a prodigué maints conseils variés et à point ; ses remarques spirituelles, si elles ne flattent pas toujours notre orgueil, sont toujours si justes que nous ne pouvons que les prendre en bonne part et en faire notre profit.

La discussion porta d'abord sur la préparation de l'assemblée générale annuelle des sociétaires. Combien de ces assemblées sont

préparées avec tout le soin requis ? ... à partir de l'annonce de cette assemblée jusqu'à l'adoption de la dernière résolution ?

N'arrive-t-il pas trop souvent que ces assemblées générales revêtent un caractère plutôt ... funèbre ; celle d'un parent pauvre sur la tombe duquel on verse quelques larmes de crocodile avant de nous disperser à nos petites affaires ? ... Et nos assemblées mensuelles de nos différents conseils, mal préparées, mal tenues. . . ou pas tenues du tout ! Quel examen de conscience !

Les prêts furent l'objet d'une discussion particulière et très élaborée.

En bref, nous y avons tous appris quelque chose et les délégués se sont séparés satisfaits et se promettant bien et souhaitant sincèrement que d'autres réunions du genre soient tenues dans le plus bref délai possible.

IMPORTANCE DES ASSEMBLÉES MENSUELLES

Plusieurs dirigeants de Caisses populaires ont abordé la question

de l'importance des réunions mensuelles des officiers et de l'assemblée générale annuelle des sociétaires dans nos Caisses populaires.

Tous étaient unanimes à constater le peu d'intérêt que ces réunions semblent offrir aux dirigeants et sociétaires des Caisses populaires.

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir le quorum nécessaire pour la tenue des réunions mensuelles et les assemblées générales sont tenues en présence d'un nombre de plus en plus imposant de ... chaises vides !

Il est même pénible de constater qu'en certains endroits les directeurs et surveillants se réunissent à peine deux ou trois fois l'an, parfois même pas du tout.

Ces officiers ne s'arrêtent certainement pas à penser à toute la responsabilité qu'ils laissent sur les épaules de leur gérant. Ce pauvre diable se décourage parfois devant l'indifférence de ses officiers, il se néglige et les remarques pleuvent sur les rapports d'inspection.

Allons, Messieurs les officiers, vos affaires ne valent-elles pas le



sacrifice d'une émission des « Plouffe » ou l'une de vos « Soirées de lutte ».

Il faut, depuis l'avènement de la T.V. surtout, choisir avec beaucoup de soin les jours et les heures pour la tenue d'assemblées ; chacun a son émission préférée ou ses petites affaires à régler.

Le gérant qui convoque une assemblée ne le fait pas pour le simple plaisir de tenir une assemblée et de vous déranger ; il est comme chacun des autres officiers, il a lui aussi besoin de repos, il aime tout comme vous passer ses soirées avec les siens ; après avoir étudié à journée longue les problèmes d'autrui il aimerait lui aussi oublier ses tracas journaliers ; cependant, il en fait volontiers le sacrifice pour accomplir ce qu'il estime son devoir ; il se tient à votre disposition, prêt à répondre à vos questions, à vous expliquer sincèrement la marche de votre société, à chercher avec vous les moyens les plus susceptibles d'en faire une organisation vivante et progressive et surtout, il compte sur votre appui et votre compréhension.

Il est des officiers qui se dévouent depuis 15, 20 et même 25 ans pour leur Caisse populaire et qui encore, malgré un âge très avancé, se font un devoir de ne pas manquer une assemblée, parcourant même parfois des distances considérables à pied, beau

temps, mauvais temps, afin d'être présents. Quel exemple de dévouement !

Aussi, lorsque la mort ou la maladie viennent nous ravir de tels officiers nous ne pouvons nous empêcher d'en ressentir de bien vifs et très sincères regrets.

Ce sont des hommes de cette trempe qui ont fait de nos Caisses populaires ce qu'elles sont.

Soyez ponctuels, Messieurs les officiers, et surtout soyez persévérants ; les sacrifices que vous vous imposez ne le sont pas en vain et vous ressentirez au terme de votre carrière d'officiers la légitime fierté d'avoir pleinement accompli votre tâche.

RAYMOND LACASSE

IN MEMORIAM

M. G.-E. GOULET

Le 10 août 1957, est décédé, à l'hôpital Youville de Noranda, M. G.-E. Goulet, marchand et entrepreneur général de Rollet.

Originaire de Saint-Tite de Champlain, M. Goulet demeurait dans le nord-ouest depuis 1942.

Très connu dans la région, il était de ceux qui savent s'oublier pour travailler à la cause commune.

Inspecteur de la colonisation pour les paroisses de Rollet et Rémigny de 1942 à 1945, il a su s'attirer la confiance de ses gens, les réconfortant de son appui et de ses encouragements.

Coopérateur infatigable, il fut le gérant-fondateur de la Caisse populaire Desjardins de Rollet qu'il géra bénévolement de 1944 à 1950 et, depuis lors, jusqu'à sa mort, il fut président du conseil de surveillance.

Il était le président-fondateur de la Coopérative d'électricité de Rouyn-Noranda depuis 1953 et entrepreneur-général depuis de nombreuses années.

M. J.-EUDORE LEMIRE

Le 4 octobre dernier décédait subitement, à l'âge de 70 ans et quelques mois, M. J.-Eudore Lemire, membre de la commission de crédit de la Caisse

populaire de Saint-Philippe des Trois-Rivières.

Élu commissaire de crédit le jour de la fondation le 14 décembre 1938, il avait été réélu à son poste tous les trois ans depuis. Doué d'un jugement sûr et d'une mémoire fidèle, il a rendu d'innombrables services à la Caisse et à ses sociétaires.

Ayons une bonne pensée dans nos prières pour un si dévoué coopérateur.

M. PHILIPPE VEILLEUX

La Caisse populaire d'Almaville regrette la perte de M. Philippe Veilleux décédé à l'âge de 70 ans. Commissaire de crédit depuis 1918, il a rendu d'immenses services aux siens, qui voudront bien avoir une pensée pieuse pour son âme.

M. J.-HENRI SAVARD

Un artisan du succès de la Caisse populaire du Saint-Esprit, M. Henri Savard, vient de disparaître. Une courte maladie l'a soudainement ravi à l'affection des siens et aux œuvres qui avaient tant bénéficié de son dévouement.

M. J.-Henri Savard avait été un des fondateurs de la Caisse populaire du Saint-Esprit. Il était alors président de la Société Saint-Jean-Baptiste du Saint-Esprit, sous les auspices de laquelle la Caisse a été fondée.

M. Savard avait tout mis en œuvre pour faire un succès de la Caisse. Il y réussit admirablement. Il en devint vice-président et le demeura jusqu'à son décès. M. J.-Henri Savard comprenait le travail d'équipe et apportait à la direction de la Caisse un dévouement exemplaire. Il y mettait tout son grand cœur.

M. J.-Henri Savard était un homme d'œuvres et un grand apôtre laïc. Il participait à toutes les œuvres paroissiales, et ses co-paroissiens savent la somme considérable de travail qu'il a donnée à son curé et à son église.

Il était pour nous tous, un gai compagnon et un collaborateur sûr et dévoué. Nous ne pouvions ignorer son exemple. Aussi, c'est avec tristesse que nous l'avons vu nous quitter. Nous venons de perdre un grand ami.

Son nom restera gravé dans nos mémoires, et surtout son nom restera attaché à la Caisse populaire du Saint-Esprit, comme un modèle de dévouement et de générosité.

Nous devons à notre vice-président fondateur, ce témoignage de gratitude et de reconnaissance. À madame Savard et à sa famille, nous réitérons nos sincères condoléances.

*Le président,
La Caisse populaire du Saint-Esprit.*

Que faites-vous ? . . .

De nouveau, l'alarme est donnée : la presse jaune reste un danger qu'il faut combattre. Tous ceux qui ont à cœur non seulement la sauvegarde de la jeunesse mais aussi la propreté morale de notre peuple, n'hésitent pas à se mettre carrément au blanc, soit en montrant la néfaste influence de cette malsaine littérature, soit en nous donnant les moyens de la combattre avec efficacité. Le 12 novembre dernier, à la Chambre haute, à Ottawa, M. le sénateur Vaillancourt a prononcé à ce sujet un discours qui a du retentissement. La Revue Desjardins vous donne le texte de cette partie du discours concernant la mauvaise presse.

Nous n'avons pas tous peut-être les moyens de parler avec une telle autorité ; mais tous nous sommes obligés d'agir, chacun dans notre milieu et avec les méthodes dont nous pouvons disposer.

Autrement tous ces appels lancés par l'autorité resteront des « voix criant dans le désert ».

Or, il ne suffit pas d'appeler le Seigneur, il faut de plus écouter sa parole et la mettre en pratique.

Est-ce que la lecture du discours de M. Vaillancourt ne vous incitera pas, vous, à faire quelque chose pour nettoyer votre entourage ?

Vous pouvez vous abstenir d'acheter ces journaux-là . . .

Vous devez l'empêcher d'entrer chez vous . . .

Ainsi vous aurez réglé le problème à la source. — J. T.

LE discours du trône nous annonce que l'on augmentera la pension aux vieillards, aux invalides, aux aveugles, et que le soutien des prix agricoles sera porté de deux cent à deux cent cinquante millions. Ce n'est certainement pas moi qui voterai contre ces lois, pourvu, toutefois, que le budget soit équilibré, c'est-à-dire que les revenus permettent de payer ces dépenses.

Tous ces subsides sont accordés en vue d'assurer la sécurité matérielle à ceux qui les reçoivent ; mais à quoi servira cette sécurité matérielle si on ne peut, en même temps, assurer à l'intérieur de chaque famille, de chaque foyer, la sécurité morale.

Regardez les statistiques depuis dix ans : vous voyez que la délinquance juvénile, les meurtres, les vols avec effraction ou avec violence, les viols ont augmenté d'une façon si alarmante que je me demande si, avec cet accroissement de délinquance, dans dix ans, nous serons encore en sécurité dans nos propres maisons. Comment expliquer ce changement si rapide ? Entre plusieurs autres, il y a trois explications principales : la non-surveillance des parents de leurs

enfants ; la distribution à travers tout le pays à des centaines de mille exemplaires, chaque semaine, d'une littérature malpropre qui enseigne le crime, le rapt, le vol et le viol et, enfin, ces films de *gangsters* et *télépoliciers* que l'on montre à la télévision ou que l'on raconte à la radio.

Trop de parents négligent la formation de leurs enfants, manquent à leurs devoirs, au cours des années où l'enfant doit être formé. Quand on plante un jeune arbre on lui met un tuteur pour empêcher d'abord que le vent ne le déracine et qu'il pousse de travers. Pour les enfants, les parents sont ces tuteurs tout naturels. Des parents trouvent la tâche trop difficile, trop encombrante ; ils ne s'occupent pas de la formation de leurs enfants et se rendent coupables de négligence grave à leur égard. J'irai plus loin : les parents sont souvent coupables des crimes commis par leurs enfants et doivent être jugés plus sévèrement que les jeunes eux-mêmes. Dans cette formation de la jeunesse, il y a ceci d'inquiétant : non seulement quantité de jeunes couples ne s'occupent pas de la formation

de l'éducation morale de leurs enfants, mais ils apportent à la maison des revues où tous les récits de meurtre, de violence, de luxure qui peuvent se commettre à droite et à gauche sont rapportés avec détails et images. Et cette littérature est là sur les tables de la maison, les enfants peuvent la lire à volonté et finissent par croire que c'est ainsi que le monde va.

C'est une littérature obscène et malpropre qui, à chaque semaine, dans toutes les villes et dans toutes les campagnes du pays, est distribuée par milliers d'exemplaires, telle : *Allo Police* et *Flash* et *Hush* où l'on rapporte avec détails et images les vols, les meurtres, les viols, etc. « Nous ne racontons que ce qui se dit en Cour de police », avoue-t-on. Des gens traduits en Cour de police sont-ils là pour avoir fait des actes de vertu ? N'est-ce pas plutôt parce qu'ils ont transgressé la loi, parce qu'ils ont posé des actes répréhensibles ? Et ce sont tous ces vices que tels journaux exposent au grand public. *Flash* vient d'être condamné à \$30,000. de dommages-intérêts pour libelle ; il y a longtemps, près de deux ans, que ce procès dure, et pourtant, chaque semaine, la même vomissure continue à être distribuée par tout le Canada. La *National News Limited* a été condamné à \$5,000. d'amende, ici à Hull.

Je parle de littérature qui enseigne ni plus ni moins la manière de voler et de tuer, mais il y a aussi, j'y ai fait allusion il y a un moment, la télévision. Il ne se passe pas un soir où elle ne projette pas de films de *gangsters*, de *télépoliciers*, et des films où l'amour est assez malmené pour ne pas dire bafoué ; l'histoire toujours répétée des ménages à trois, quand ce n'est pas à cinq. Quel exemple pour notre jeunesse ! On lui laisse l'impression que l'amour véritable que nos père et mère avaient l'un pour l'autre, que l'amour que nous avons nous-mêmes pour nos épouses, n'existe plus.

C'est navrant de constater comment ces films agissent sur l'esprit des jeunes. Voulez-vous des exemples ? On donnait à la télévision, il y a quelques jours, un film de *cowboy* dans lequel il y avait coups de pistolet, meurtres, enlèvement, etc. Le lendemain, en sortant de l'édifice où se trouve mon bureau pour revenir chez moi, vers cinq heures et trente

de l'après-midi, je vois cinq ou six petits garçons, de huit, dix et onze ans, qui jouaient sur le terrain de stationnement en arrière de l'édifice et qui répétaient la même scène qui avait été illustrée la veille à la télévision. Dès qu'ils m'ont vu sur le seuil de la porte, l'un d'eux vient me mettre un revolver-jouet sous le nez en disant : C'est un *hold-up*, monsieur. Puis ses compagnons viennent m'entourer. Si ces enfants ont ces revolvers-jouets, ces poignards pendus à leurs ceintures, ces lassos, c'est parce que leur parents les leur ont donnés.

Il y a quelques mois, dans une localité voisine de Lévis, des enfants jouaient ainsi aux *gangsters*. L'un avait en main une petite carabine .22, et il a tiré sur l'un de ses compagnons, âgé de 14 ans, en plein front, et il l'a tué. Il ne pensait pas que l'arme était chargée. Comment des parents peuvent-ils permettre à leurs enfants de se servir de ces choses-là ? Quelle négligence grave ! Comment voulez-vous que la génération de demain soit meilleure que celle d'aujourd'hui et celle d'hier, avec une telle éducation et une telle formation ?

Je pourrais vous citer des douzaines et des douzaines d'exemples de ce genre qui démontrent à quel point cette littérature malsaine peut faire de mal dans le cerveau des jeunes. Depuis nombre d'années je m'occupe dans ma région de sécurité sociale. À Lévis, nous avons un organisme qu'on appelle « Service familial ». C'est incroyable le nombre de parents qui viennent nous trouver pour nous dire : « Je ne suis plus capable de venir à bout de mes enfants. » Si on fait enquête on découvre les journaux que toute cette jeunesse lit chaque semaine, et souventes fois ils sont apportés à la maison par les parents eux-mêmes qui sont la cause de cette délinquance.

Il y a quelques mois à peine, des jeunes gens d'une petite ville près de chez moi s'inspiraient de photographies parues dans le fameux journal *Allo Police*. Celui-ci avait publié des modèles de petits outils qu'on peut facilement fabriquer avec une simple lame d'acier, petits outils qui servent à crocheter les serrures d'autos ou de maisons, à ouvrir les portes pour voler sans avoir à défoncer. Après avoir découvert le chef de la troupe, le jeune homme de 16 ans nous déclare après l'enquête faite par le Service familial : « Je ne fais pas pire que les autres, regardez », et il ouvre une armoire où nous trouvons une centaine de copies d'*Allo Police* avec d'au-

tres feuilles sensuelles enseignant comment on pouvait s'y prendre pour voler. « Puisque tout le monde fait comme ça, pourquoi ferais-je autrement », d'ajouter le jeune homme.

Dans une paroisse du comté de Beauce, un jeune homme, à 7 heures 30 du soir, va faire un *hold-up* à une Caisse populaire et y vole \$3,000. Après son départ, on se met à sa poursuite et après quelques heures on le trouve dans la gare de Lévis attendant le train qui devait partir pour les provinces Maritimes. Il était assis sur un banc et lisait exactement dans un *pocket book* l'attentat qu'il venait de perpétrer.

Ces jours derniers, le solliciteur général de la province, l'honorable Antoine Rivard, disait devant les délégués de l'Association des hebdomadaires français réunis en congrès :

« Devant une presse détestable qui se répand chez nous malheureusement de façon alarmante, devant des feuilles scandaleuses, pornographiques, obscènes, devant certains hebdomadaires qui, je le sais, ne font pas partie de votre association, mais dont le but principal est d'exciter la curiosité morbide de la masse et de réveiller les pires instincts de notre humanité, il est peut-être permis de se demander si les mesures de répression qu'autorisent nos lois provinciales et le code criminel sont actuellement suffisantes, et si, dans certains cas, des mesures législatives de prévention ne seraient pas opportunes et nécessaires... »

À la fin de novembre, se tiendra la réunion fédérale provinciale. N'y aurait-il pas moyen de profiter de l'occasion pour empêcher la distribution de cette littérature qui détruit la nation à sa base, même elle détruit la famille, base de la société.

En 1952-53, un comité du sénat, — Comité spécial d'enquête sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente, — a tenu une enquête où nous avons entendu bien des témoins, mais un des principaux fut M. D. Fulton, qui était alors député et est devenu depuis ministre de la Justice. M. Fulton se plaignait amèrement de la distribution de cette littérature obscène et criminelle. Je crois bien que son idée n'a pas changé, mais comme il le disait tout dernièrement en réponse à M. W. L. Houck, député fédéral, c'est un problème auquel il donne toute son attention. Et il terminait ses remarques en disant : « Je puis assurer le député que je suis aussi intéressé et inquiet devant ce problème que je l'ai toujours

été. Je serai heureux de présenter une recommandation aussitôt qu'il sera possible d'en arriver à une décision. »

Je fais un appel spécial et urgent au ministre de la Justice pour lui demander de trouver cette solution le plus tôt possible, le temps presse.

Je disais que pour donner une raison de publier un journal comme *Allo Police* on dit qu'en étalant le vice, en rapportant ce qui se dit et ce qui se passe dans les Cours de police on fait œuvre de salubrité, car les gens seront effrayés de ces choses. Non, je dis plutôt avec René Leyvraz, du *Courrier de Genève*, lorsqu'il parle de *Confidential* : « Loin d'être une entreprise de salubrité, *Confidential*, fait partie intégrante de la corruption qu'il dénonce et dont il tire d'énormes profits. »

Cette éducation démoralisante qui enseigne à la jeunesse la vie facile et aisée, qui fait croire que le fait d'avoir la jouissance sexuelle, de vivre dans l'abondance, d'avoir son automobile, son réfrigérateur, et comme le disait l'honorable Pearson, notre ancien ministre des Affaires extérieures, qui fait croire que nous avons tout inventé, jusqu'au rouge à lèvres indélébile, cette éducation, dis-je est néfaste. Si nous nous imaginons que la jouissance, le pain et les jeux doivent être le but ultime de notre vie, si nous croyons que le démagogue est envié et porté aux nues, que telle danseuse ou telle actrice d'Hollywood qui a divorcé cinq fois et même dix fois est le *summum* de la célébrité, que le joueur de baseball est devenu un héros, tandis que le professeur et l'homme de science viennent en dernier lieu, c'est à se demander où nous allons. On donne dans les journaux plus d'importance à un *gangster* qui vient d'être tué qu'à celui qui, comme Pasteur, découvre un sérum qui sauvera des millions de vies.

Il faut entreprendre une campagne de salubrité publique. Je fais un appel spécial aux pères et aux mères de familles, je leur demande de prendre en mains leur propre défense et en même temps la défense de la nation. Quand on entend ces jeunes gens qui ont tué l'abbé Quirion avouer à leur procès qu'ils ont appris ce gangstérisme en lisant de la littérature morbide, comme ces deux petits fous qui ont tué récemment un de leurs camarades à Nicolet et qui ont voulu mettre en action des scènes de *cowboy* et de meurtre qu'ils avaient vues à la télévision, on réalise qu'il est grand temps d'agir.

Il faudrait de toute nécessité que l'on s'entende : gouvernements fédéral et provinciaux, ministre de la Justice, ministre des Postes, agents des douanes, etc., qu'on se lie pour faire la bataille du bien, pour organiser la sécurité morale dans chacun de nos foyers.

Il faudrait, comme on l'a fait, et comme la loi le permet actuellement aux États-Unis, qu'on puisse prendre une injonction contre les publicistes de cette littérature immonde, que cette injonction s'applique aussitôt et reste en force jusqu'au verdict du tribunal afin d'empêcher la vente de cette littérature pendant tout le temps que dure le procès, ce qui peut prendre parfois des années, et empêcher ainsi que le mal se continue. Si la culpabilité est prouvée, que ces publications soient détruites à jamais. C'est inutile d'essayer de poursuivre trois ou dix vendeurs de ces feuilles malsaines dans une ville comme Montréal ou Toronto, ce sont les éditeurs de telles saletés qu'il faut arrêter.

De toutes nos forces on cherche à éliminer les dangers qui viennent de l'extérieur. À quoi servira tout ce travail si à l'intérieur il y a des dangers plus grands qui menacent de faire crouler la base même de la nation, — la famille.

Depuis quelque temps, l'entrée au pays de cette revue immonde qui porte



● L'Assurance-Vie Desjardins est heureuse de souligner le succès que vient d'obtenir son actuaire, M. A. Hervé Hébert, qui s'est vu décerner le titre de *Fellow* de la *Society of Actuaries*.

le nom *Confidential* était prohibée, mais pas plus tard que la semaine dernière, j'ai trouvé à Montréal, dans les dépôts de journaux, cette revue en vente comme n'importe quel autre magazine.

Si les Américains veulent continuer de lire ces saletés, libre à eux de le faire, mais pendant qu'on lira ces obscénités et que la jeunesse se débauchera, les Russes, eux, construiront d'autres satellites, d'autres engins qui, peut-être demain, viendront nous détruire. Tandis qu'ici l'on s'amuse et que l'on joue au *gangster*, là-bas on s'instruit et on travaille. Tout dernièrement, je demandais à des gens qui ont vécu en Russie et plus spécialement à des jeunes qui ont assisté au Congrès de la jeunesse qui vient de se tenir dans ce pays, s'ils y avaient vu des revues obscènes, des revues qui étalaient le gangstérisme ; tous m'ont répondu qu'une telle littérature n'existait pas là-bas. Au début de la révolution russe, on avait laissé libre cours à toutes ces orgies, c'était l'amour libre, l'avortement légalisé, etc., etc., mais on s'est vite rendu compte qu'en procédant ainsi, l'on arriverait aux mêmes résultats que la Rome d'autrefois, c'est-à-dire à la déchéance complète.

Je me permettrai de citer, en terminant, les quelques remarques de M. Lorenzo Paré faites dans le journal *L'Action Catholique* dont il est le correspondant, lors de l'intervention de M. W. L. Houck et la réponse de M. D. Fulton, concernant cette littérature dépravante :

« Il est impossible de ne pas établir une relation entre les dangers qui menacent à l'extérieur et les situations qui sont une source de faiblesse à l'intérieur. La littérature obscène est, en effet, une plaie du monde occidental, alors que la liberté devenue folle a dégénéré en licence. Après une enquête récente sur les attitudes morales et intellectuelles de la jeunesse en Amérique, un éducateur distingué des États-Unis disait que l'état d'esprit et le comportement de la jeune génération représentent pour notre civilisation un plus grand danger que la Russie communiste.

« Non seulement le débordement de l'obscénité sape à leurs sources les forces de la société occidentale, mais cette même corruption est exportée massivement sur tous les continents de la terre. Alors que les communistes utilisent tous les moyens pour répandre l'austère mensonge de leur doctrine, l'occident étale aux yeux des masses du monde entier le spectacle d'une dépravation morale dissé-

minée par la littérature, la presse, le film.

« S'il est vrai que le conflit actuel est avant tout une lutte pour la possession de l'esprit des hommes, l'Occident ne doit-il pas offrir à l'humanité autre chose qu'une faiblesse morale qui a toujours été pour toutes les civilisations le signe le plus éclatant de la décadence ? »

À tous les pères et mères de famille, je demande de faire tout leur possible pour enrayer cette vague d'immoralité que répand cette littérature obscène, afin que soient protégés non seulement nos foyers, mais notre nation entière.

BILLET

(Suite de la page 2)

des dévouements ; dévouements des enfants sans doute, mais surtout dévouements avertis des parents et des éducateurs qui ont accepté la lourde tâche de former, éduquer ceux qui, demain, seront nos chefs.

Et ce dévouement, avons-nous le droit de le monnayer ?

C'est la mesure de notre désintéressement qui édifiera d'abord, entraînera ensuite, nos jeunes désireux de se donner.

« Ne faites pas ce que je fais, mais ce que je dis » . . .

Piteuse excuse qui nous vaudra de sévères jugements.

Entre bien d'autres œuvres, il y a celle de la Caisse scolaire qui enseigne aux enfants quelle conduite tenir devant l'argent.

Ils ont droit à cette forme d'éducation.

Nous n'avons pas le droit de nous défilier.

Et les enfants le savent, même s'ils ne le disent pas.

Il suffit d'une petite source pour donner naissance à des troupeaux de fleuves, a écrit d'Annunzio ; il suffit d'une petite étincelle pour faire jaillir des chaînes d'incendies sans fin.

La petite source, la petite étincelle, c'est à nous qu'il appartient de leur faire donner toute leur valeur.

Qui va refuser ?

* * *

Mais il faut surveiller le pot de miel, c'est-à-dire les sous, sans quoi il pourra lui aussi donner à la vie qui commence une tournure malheureuse.

L'enfant qui n'aura pas appris en temps à mettre un frein à ses fantaisies ou à ses dépenses inutiles, ne saura pas sagement utiliser plus tard son salaire.

Dans bien des cas, il se prépare une vie de déboires parce que ceux qui avaient charge de le former, ont refusé, pour diverses raisons, de l'aider à mettre un contrôle sur son porte-monnaie.

Inconsciemment peut-être, on en fait un maladroît qui renverse le pot de miel avec toutes les conséquences malheureuses que vous savez.

L'enfant est le propriétaire du miel. C'est le devoir des parents et maîtres de surveiller le pot de miel.

Et de former le propriétaire.

JOS. TURMEL

Les Caisses populaires de Saint-Hyacinthe en congrès

L'ASSEMBLÉE générale annuelle, la 13^e de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Saint-Hyacinthe a eu lieu, le 19 octobre 1957. Et elle fut tenue sous la présidence de M. Jean-Baptiste Lemoine, président de l'union. Les administrateurs, les commissaires de crédit et les surveillants et l'aumônier, M. le chanoine Roland Frigon, étaient présents.

Et parmi les invités, on remarquait : M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires, M. François Adam, directeur général de la Société d'assurance des Caisses populaires, et M. Jean-Paul Langlois, représentant de l'Assurance-Vie Desjardins.

M. Jean-Baptiste Lemoine, président de l'union, a rappelé aux délégués des Caisses qui étaient en grand nombre représentés, que leur Union régionale des Caisses populaires du diocèse poursuit un but social et non seulement un but économique. Les Caisses popu-

laires s'efforcent de répondre aux besoins des membres dans le domaine de l'épargne et du crédit. C'est leur première raison d'être. Cette institution rend service à la classe agricole par des prêts à court ou moyen terme et aussi à la population urbaine par des prêts, pour diverses fins, sur reconnaissance de dette et sur hypothèque. Les services rendus par la Caisse populaire à la campagne aussi bien qu'en ville sont innombrables et variés.

Le rapport financier de l'Union et de la Caisse régionale au 31 août 1957 que soumit aux délégués le gérant, M. Marcel Rousseau, démontrait un actif de \$3,054,058.95 et un avoir-propre qui, après le partage des bénéfices, atteignait la somme de \$84,643.42, soit une augmentation de plus de \$12,000. pour les derniers douze mois, sans compter les réserves pour dépréciation du mobilier et l'amortissement des obligations. L'Union régionale voit donc sa situation financière se renforcer d'une année à l'autre. Les Caisses populaires affiliées à l'Union régionale ont également progressé d'une façon notable durant la dernière année sociale se terminant le 31 août 1957. L'actif est passé de \$19,500,000. à \$21,968,000. ce qui est une augmentation de tout près de \$2,500,000. dans douze mois.

Si l'actif des Caisses populaires a augmenté, le nombre des sociétaires s'est également accru d'une façon sensible, puisqu'il est passé de 42,000 à 47,000 dans le cours de l'année. Ces chiffres sont plus significatifs quand on les compare à ceux de 1948 : Il y avait alors 13,000 sociétaires ; il y en a maintenant 47,000. L'actif, par ailleurs, est passé de moins de cinq millions de dollars à vingt-deux millions.

La simple énumération de ces magnifiques succès serait cependant insuffisante pour démontrer tout le travail accompli par l'Union régionale et les Caisses

populaires qui lui sont affiliées.

Qu'il nous soit permis de mentionner un travail particulièrement intéressant dans le domaine des Caisses scolaires. Il y en avait 81 en existence au 31 août dernier. Le nombre de déposants dans ces Caisses scolaires atteignait 8,605 avec un actif, au 31 mai 1957, de \$124,169.39. Ces Caisses scolaires font un travail de formation et d'éducation à l'épargne. Nul doute, dans l'avenir, nous rencontrerons parmi les sociétaires de Caisses populaires et leurs dirigeants, de ces jeunes en grand nombre qui sont, aujourd'hui, formés à l'économie et à l'épargne par les Caisses scolaires.

MM. Lucien Pilon et Roger Castonguay, inspecteurs et propagandistes de l'union, ont également présenté des rapports substantiels sur les activités du Service de l'inspection et de la propagande de l'Union régionale.

Un certain nombre de questions d'ordre professionnel et technique avaient été adressées à l'Union régionale qui a bien voulu désigner des personnes compétentes pour y répondre au cours de la réunion. Ce forum, très instructif pour tous, a permis des échanges de vues intéressants.

Les officiers suivants ont été réélus lors de l'élection tenue au terme de l'assemblée.

Conseil d'administration : M. Alexandre Campbell et M. Thomas Marchessault ;

Commission de crédit : M. Henri Desalliers ;

Conseil de surveillance : M. J.-Albert Mongeau.

Le représentant de l'Assurance-Vie Desjardins, M. Jean-Paul Langlois, invité à prendre la parole, a fourni des renseignements sur le nombre de Caisses qui adhèrent au plan d'assurance-vie prêt et épargne et sur la Société d'Assurance-Vie Desjardins elle-même. Il fit un appel à la coopération de tous et se dit assuré, d'ailleurs, de l'obtenir

LE BUDGET FAMILIAL

- Brochure de 32 pages.
- Format commode (5½" × 8")
- Couverture illustrée.
- Présentation simple.
- Utilisation facile.

C'est un article de propagande de premier choix pour la Caisse populaire, et chaque sociétaire souhaitera posséder et utiliser ce livret de budget.

Prix : \$0.10 l'unité
0.75 la douzaine
5.00 le cent
45.00 le mille

Vos commandes seront complétées sans délai, au comptoir de papeterie de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

comme dans le passé, à en juger par les excellents résultats obtenus à date dans la région de Saint-Hyacinthe. Il remercia tous les congressistes pour leur excellente collaboration.

M. François Adam, directeur-général de la Société d'assurance des Caisses Populaires, fit une étude des moyens pratiques pour une protection adéquate contre les vols et cambriolages et il expliqua les changements qui seront apportés dans le taux de la prime pour la protection des différentes classes de risques par suite de l'augmentation des vols et des cambriolages, etc.

M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, après avoir exprimé le regret de l'honorable Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, de ne pouvoir assister à la réunion annuelle de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe et après avoir transmis à l'assistance les salutations et les bons vœux de succès de M. Vaillancourt, nota avec satisfaction les progrès remarquables réalisés dans le cours de l'année par l'Union régionale et les Caisses affiliées en général, et il invita les délégués à bien méditer le sens profond de l'allocution du président de l'Union à la séance d'ouverture. Il expliqua alors pourquoi la Caisse populaire poursuit un but social et non pas seulement économique. Les Caisses populaires reconnaissent la primauté de la personne humaine et elles s'appliquent à demeurer à la portée des classes populaires en leur rendant sur la base coopérative des services d'épargne et de crédit.

Le développement de l'épargne et l'accroissement des dépôts à la Caisse populaire requièrent la confiance, qui repose sur le respect de la loi et des règlements nécessaires à la protection de l'épargne populaire. Dans toute institution, il doit y avoir de l'ordre et de l'autorité sans pour autant restreindre l'autonomie quand la loi et les règlements sont respectés. Une bonne sauvegarde de l'autonomie, qui est la libre disposition de l'institution

dans la poursuite du bien, réside dans le respect de la loi et des règlements qui la régissent.

M. le chanoine Roland Frigon, aumônier de l'Union régionale, tira les conclusions de cette belle réunion. Après avoir noté la qualité des délibérations, il sou-

ligna le magnifique travail accompli par les Caisses populaires et l'Union régionale, qui constituent un excellent moyen d'appliquer d'une façon pratique et efficace les principes chrétiens de la charité et de l'amour du prochain.

Une belle lettre

À Monsieur le Commandeur Alphonse Desjardins,
Lévis.

Cher Monsieur,

C'est une grande joie pour nous d'apprendre que vous revenez à la santé. Chaque jour nous prions pour ceux qui nous font du bien ; vous avez donc une large part dans nos prières, cher Monsieur, puisque nous vous reconnaissons comme l'un de nos grands bienfaiteurs. L'œuvre de la Caisse populaire pour l'épargne du sou, établie en notre école Saint-Jean-Baptiste, nous fait un grand bien en nous apprenant ce que valent les sous qui nous servent dans les temps difficiles. C'est un grand soulagement pour nos parents qui n'ont pas besoin de prendre sur le salaire de la semaine pour nous procurer ce dont nous avons besoin : ce sont nos sous devenus des piastres qui contribuent à nous entretenir. Le bien visible et sensible que fait votre œuvre de la Caisse n'est pas seulement temporel mais aussi bien moral et spirituel. Soyez assuré, cher Monsieur, de notre sincère reconnaissance et de nos meilleurs vœux de santé afin que vous puissiez compléter votre bienfaisante entreprise pour le bonheur de la classe ouvrière.

Vos petits amis aimants et respectueux.

Les élèves épargnistes de l'école Saint-Jean-Baptiste, par

ALBERT GINGRAS,
élève du 4^e degré.

ELLE est simple et touchante cette lettre des petits enfants de Lynn, États-Unis. C'était la première du genre, reçue par M. Desjardins.

Nous la publions 41 ans après sa réception, puisqu'elle date de 1916.

Nous la publions pour que nos enfants, vos enfants y retrouvent un précieux encouragement, surtout ceux de Lévis qui, les premiers, ont donné l'exemple, et devraient rester au premier rang.

Les enfants de 1957, comme leurs devanciers, sauront faire les sacrifices voulus pour mettre de côté leurs sous. Et ces sacrifices, ils les continueront lorsqu'ils auront quitté l'école pour apprendre un métier ou poursuivre leurs études.

Et s'il leur fallait quand même tendre la main, ce sera moins gênant.

Ce sera moins gênant autant pour donner que pour recevoir.

J. T.

Assurance de garantie globale

LA Société d'assurance des Caisses populaires protège les Caisses populaires par un contrat de garantie-globale couvrant la fidélité, le vol à main armée à l'intérieur et l'extérieur, le cambriolage et les dommages à la propriété et aussi le faux. La protection est uniforme pour tous les risques couverts. Cependant, la Caisse peut, selon ses besoins ou ses désirs, augmenter sa protection sur un ou tous les risques énumérés.

BARÈME

Une échelle prévoit le montant minimum d'assurance requis selon la base établie selon certains critères qui tiennent compte des besoins. Elle a été préparée soigneusement pour convenir au plus grand nombre possible de Caisses populaires. Dans la majorité des cas, la protection est suffisante pour couvrir l'encaisse plus une certaine marge de sécurité, plutôt réduite, afin de ne pas imposer une dépense trop onéreuse et inutile à la Caisse populaire. Cependant, la Caisse populaire doit augmenter le montant minimum de sa protection, lorsqu'il est impossible de réduire, en bas des chiffres fixés, les sommes d'argent gardées à la Caisse.

MESURE DE PROTECTION

Malgré la protection de l'assurance de garantie-globale et toute autre protection physique, une certaine prudence s'impose à la Caisse populaire. Des mesures visant à réduire le plus possible les risques de vol ou de perte doivent être prises par chaque Caisse populaire. Il ne faut jamais conclure à l'impossibilité de réduire l'encaisse et les autres valeurs gardées au local. Une étude objective faite périodiquement permettrait à plusieurs Caisses populaires de donner substantiellement l'argent et les valeurs en mains. Cette mesure serait profitable à la Caisse elle-même et aussi à notre Société d'assurance qui, comme vous le savez sans

doute, a subi, ces derniers temps, une avalanche de réclamations dont plusieurs étaient évitables. La négligence d'un certain nombre cependant à se protéger adéquatement et à garder moins d'argent en mains crée une situation que peut entraîner une augmentation des taux de la prime.

Parmi les mesures de protection, voici quelques-unes des plus importantes :

a) Encaisse

Ne jamais garder plus d'argent que le strict nécessaire. Le tiroir ne doit contenir que la quantité suffisante de papier monnaie et d'espèces pour les besoins courants. Le surplus doit être conservé comme réserve dans le compartiment à l'épreuve des voleurs (*chest*) du coffre-fort qui sera constamment fermé avec la serrure à secret. Le coffre-fort doit aussi demeurer fermé durant les heures d'ouverture.

Il serait possible de réduire sensiblement le montant d'argent de l'encaisse par les moyens suivants:

1° Exiger des sociétaires qui, comme la Beurrerie coopérative, ont fréquemment besoin de sommes considérables pour faire la répartition, par exemple, de payer par chèques.

À ceux qui veulent échanger ces chèques pour de l'argent, on peut suggérer d'en déposer au moins une partie. C'est autant d'argent de moins que l'on n'a pas à déboursier.

2° Refuser de payer en argent les chèques présentés pour compensation par une Banque — faire remise au moyen d'une carte tirée sur la Caisse régionale conformément aux ententes. S'il s'agit de chèques tirés sur la Caisse mais transmis à la succursale locale de la Banque par une succursale de l'extérieur — refuser de payer et exiger la compensation par la Caisse régionale, selon les ententes.

b) Protection physique

Quelle que soit la bonne volonté des gérants et des employés,

il faut quand même évidemment garder une certaine somme d'argent pour les besoins ordinaires.

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les moyens de protection physiques que sont la chambre-forte, le coffre-fort, le compartiment à l'épreuve des cambrioleurs (*chest*) et le système d'alarme. Tous doivent admettre la nécessité de ces moyens de protection.

Je voudrais cependant dire un mot de l'usage que l'on doit faire de ces moyens de protection. La meilleure chambre-forte du monde est inutile lorsqu'elle est ouverte. Il en est de même du coffre-fort. Pourquoi alors ne pas fermer avec la serrure à secret le coffre-fort durant l'ouverture du bureau public? Pourquoi ne pas garder dans le compartiment à l'épreuve des cambrioleurs dûment « barré » la réserve ou partie d'argent non nécessaire aux opérations courantes?

c) Chèques

Les chèques tirés sur la Caisse populaire locale doivent être oblitérés avec le timbre *payé* dès leur réception. Il est impossible par la suite de les remettre en circulation. Quant aux chèques tirés sur d'autres Caisses populaires ou les Banques, il faut les endosser spécialement « Pour dépôt seulement au crédit de la Caisse populaire de X » dès leur réception. L'endos spécial les rend non négociables et on diminue ainsi les risques de perte ou de vol.

Ces chèques tirés sur d'autres Caisses populaires ou les Banques, même lorsqu'ils sont revêtus d'un endossement spécial, font partie de l'encaisse. Il faut qu'ils soient couverts par l'assurance si on veut éviter les embarras causés par la perte ou le vol de ces documents précieux. Il ne faut pas oublier les dangers des faux chèques, signatures et endossements forgés, etc. Il y a aussi le risque d'oublier d'endosser un ou plu-

sieurs de ces chèques au moment de la réception, et advenant un vol, ils sont ainsi payables au porteur car l'endos spécial par le sociétaire est rare. Ces chèques volés doivent être remplacés et il est toujours fastidieux d'obtenir des duplicatas. Des garanties sont parfois requises et, dans certains cas, il est impossible de retracer les détails du ou des chèques concernés faute de renseignement à la formule de détail de l'encaisse ou sur le bordereau de la Caisse régionale ou à la Banque.

Les précautions suivantes s'imposent :

1° Bien remplir le détail de l'encaisse chaque soir à la fermeture de la Caisse et faire la liste des chèques gardés dans l'encaisse avec les noms du signataire et du bénéficiaire, la Caisse ou la Banque sur laquelle le chèque est tiré et le montant.

2° Il est préférable de faire immédiatement en double le bordereau de dépôt de ces chèques à la Caisse régionale et déposer le tout à la poste immédiatement. La copie du bordereau contient les mêmes renseignements que ceux requis au paragraphe précédent.

3° Cet envoi quotidien des chè-

ques est une habitude dont il n'est pas sain de se départir. Elle diminue les risques de vol à la Caisse et elle permet d'intercepter rapidement les chèques sans valeur qui, autrement, circulent librement.

4° La Caisse n'a pas le droit de transiger avec des non-sociétaires. L'échange de chèques ne devrait être permise qu'aux sociétaires parfaitement solvables. Si on voulait user d'un peu de prudence et de bon sens, bien des pertes seraient évitées.

5° La Caisse populaire n'est pas une Banque et on ne devrait pas tolérer les comptes sur lesquels on tire des chèques en grand nombre.

Des visiteurs de l'Inde et de Birmanie

LE 16 décembre, la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec recevait un groupe d'Asiatiques qui sont actuellement en voyage d'étude au Canada, grâce à l'aide accordée en vertu du plan Colombo.

Après un séjour de quelques semaines à l'université de Saint-François-Xavier d'Antigonish où ils ont étudié plus spécialement les méthodes d'éducation coopérative et populaire, ils sont à faire un stage d'étude dans la province de Québec, visitent nos diverses institutions coopératives, en voient le fonctionnement et en apprécient l'efficacité.

Lundi dernier, ils ont consacré la journée à étudier le fonctionnement et les services de la Caisse populaire Desjardins, son organisation régionale et provinciale.

Les visiteurs qui nous viennent de l'Inde et de Birmanie, ont été reçus par la Caisse populaire de Lévis, l'Union régionale de Québec et la Caisse centrale Desjardins de Lévis, la Fédération des Caisses populaires Desjardins, la Société d'assurance des Caisses populaires et l'Assurance-Vie Desjardins. Ils ont également visité la Société coopérative des producteurs de sucre d'érable qui a ses bureaux dans l'édifice Desjardins.

Voici la liste de nos visiteurs :

- K. NANJAPPA, officier sénior de la vente coopérative des produits agricoles, Sysore, Inde.
- NYO WIN, assistant registraire des Sociétés coopératives, Rangoon, Birmanie.
- U KHIN MG PYU, assistant registraire des Sociétés coopératives, Rangoon, Birmanie.
- U TIN NYUNT, assistant registraire des Sociétés coopératives, Rangoon, Birmanie.
- R. KUMARA PILLAI, vérificateur des Sociétés coopératives, Trivandrum (Kerala), Inde.
- M. N. MISHRA, inspecteur des Sociétés coopératives, État de Bihar, Inde.
- S. C. BARUA, assistant registraire des Sociétés coopératives, Shittong (Assam), Inde.
- S. K. ROY, inspecteur des Sociétés coopératives (Bengal occidental), Inde.
- M. M. BATRA, assistant registraire des Sociétés coopératives, Rewa, Inde.
- M. S. ASTHANA, sous-registraire des Sociétés coopératives, Lucknow (Provinces-Unies), Inde.
- N. MAHANTY, assistant registraire des Sociétés coopératives, Orissa, Inde.
- M. K. PURI, sous-registraire des Sociétés coopératives, Jullundur, Inde.

Tous se sont déclarés enchantés de leur stage dans la province de Québec, et ils ont déploré le peu de temps qu'ils avaient à leur disposition pour étudier notre mouvement coopératif dans une province où la coopération est aussi développée. Toutefois, émerveillés de la puissance de l'organisation des Caisses populaires, ils sont partis contents de leur séjour à Lévis, berceau des Caisses populaires.

d) Obligations et coupons

Il n'est jamais permis de garder des obligations et des coupons dans l'encaisse. Il faut les déposer immédiatement à la Caisse régionale, tout comme les chèques, à moins que la Caisse veuille garder les obligations pour elle et dans ce cas, il faut faire les entrées aux livres en conséquence. Dans cette dernière alternative, il faut aussi expédier immédiatement à la Caisse régionale pour mise en garde.

Les obligations payables au porteur données en garantie d'un prêt doivent aussi être mises en garde à la Caisse régionale.

CONCLUSION

La Société d'assurance des Caisses populaires est votre propriété. Seules les Caisses populaires sont autorisées à y souscrire du capital social. Protégez donc vos intérêts par une prudence active et constante. Prenez les moyens efficaces pour diminuer le plus possible les risques de vol.

Et, si malgré vos efforts, la protection offerte d'après le barème publié est insuffisante, vous devrez augmenter votre montant d'assurance, même si cela vous impose une dépense supplémentaire. Autrement, advenant une perte à la suite d'un vol, les administrateurs négligents seraient personnellement responsables.

ROSARIO TREMBLAY

Notes et commentaires

LES RECETTES ET LES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES

Durant l'année scolaire 1956-1957, les étudiants universitaires ont dépensé en moyenne \$1,215., d'après des chiffres provisoires fondés sur les rapports reçus au Bureau fédéral de la statistique de 9,922 étudiants dans 28 universités et collèges universitaires canadiens, 2 collèges juniors et 4 collèges classiques. Ceux qui ne demeuraient pas chez soi ont dépensé de \$200. à \$300. de plus que ceux qui demeuraient à la maison.

La moyenne dépensée par Faculté ou groupe a varié de \$902. dans les collèges classiques et \$949. en pédagogie à \$1,640. et \$1,734. dans les Facultés de droit et de médecine. Les étudiants des arts et sciences ont dépensé en moyenne \$1,126., ceux du génie \$1,346., et les gradués \$1,620.

Bourses d'études et d'entretien. Environ 32% des étudiants faisant rapport ont bénéficié de l'aide aux étudiants ; sur ce nombre 22% ont reçu des bourses d'études et d'entretien, 6% ont reçu l'aide directe ou indirecte du ministère de la Défense nationale, moins de 0.5% étaient en congé payé en tout ou en partie, et les autres (3.5%) ont reçu de l'aide, de l'argent pour services rendus, des bourses de recherche ou d'autres sommes non classables dans les catégories ci-dessus.

Dans les Facultés observées, les gradués ont figuré le plus avantageusement avec 61.5% de leurs membres recevant de l'aide financière, et 40% d'entre eux avaient reçu des bourses d'entretien et d'études. Les étudiants en droit venaient à la fin de la liste, avec 10% recevant de l'aide et 7% jouissant de bourses d'études et d'entretien.

L'INDICE CANADIEN DES PRIX À LA CONSOMMATION EN MAI

D'avril à mai, l'indice des prix à la consommation au Canada a

avancé de 0.2% (de 120.9 à 121.1). Un an auparavant, l'indice s'établissait à 116.6. Durant le mois étudié, le sous-indice des « autres » denrées et services a encore avancé sensiblement (de 125.1 à 126.3) et répond presque complètement pour l'avance de l'indice général. On y constate plusieurs hausses de prix, entre autres celles de l'entrée au théâtre, des billets de tramway et d'autobus, des coupes de cheveux et des coiffures, des journaux, de la bière et des taux d'assurance-automobile.

L'indice de l'alimentation est resté à 116.7. La hausse des tomates, des pommes, des flocons de maïs et du bœuf a été contrebalancée par la baisse du café, du thé, de presque tous les morceaux de porc, et de quelques légumes

frais. L'indice de l'habillement est également resté le même (108.5). La hausse de certains articles, entre autres, des robes pour femmes et demoiselles, a annulé la baisse des manteaux de printemps pour femmes et de chaussures d'hommes.

L'indice du fonctionnement du ménage a reculé de 119.4 à 119.2 par suite de la baisse saisonnière du charbon et malgré la hausse de certains meubles et articles de ménage. Celui de l'habitation a avancé de 134 à 134.2, vu la hausse des éléments du loyer et de propriété.

Voici l'indice des prix à la consommation, d'après le Bulletin du 4 juin 1957 du Bureau fédéral de la statistique (1949 : 100) :

| | Indice général | Alimentation | Habitation | Habillement | Fonctionnement du ménage | Autres denrées et services |
|-----------------|----------------|--------------|------------|-------------|--------------------------|----------------------------|
| Mai 1957..... | 121.1 | 116.7 | 134.2 | 108.5 | 119.2 | 126.3 |
| Avril 1957..... | 120.9 | 116.7 | 134.0 | 108.5 | 119.4 | 125.1 |
| Mai 1956..... | 116.6 | 109.3 | 132.1 | 108.8 | 116.5 | 120.5 |

MOYENNE DES HEURES ET DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS À L'HEURE DANS CERTAINES INDUSTRIES

Semaines terminées le 1^{er} septembre 1957, le 1^{er} août 1957 et le 1^{er} septembre 1956

| Industries | Moyennes des heures par semaine (nombre) | | | Moyennes de la rémunération horaire | | |
|---------------------------------------|--|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | 1 ^{er} sept. 1956 | 1 ^{er} août 1957 | 1 ^{er} sept. 1957 | 1 ^{er} sept. 1956 | 1 ^{er} août 1957 | 1 ^{er} sept. 1957 |
| Fabrication..... | 41.1 | 40.5 | 40.5 | \$1.52.1 | \$1.60.4 | \$1.59.7 |
| Durables..... | 41.2 | 40.6 | 40.5 | 1.64.4 | 1.72.8 | 1.73.3 |
| Non durables..... | 40.9 | 40.5 | 40.6 | 1.39.3 | 1.47.3 | 1.46.2 |
| Extraction minière..... | 42.7 | 42.0 | 42.3 | 1.73.8 | 1.87.9 | 1.88.3 |
| Transport électrique et motorisé..... | 44.3 | 44.4 | 44.9 | 1.52.9 | 1.59.7 | 1.60.1 |
| Construction..... | 43.4 | 43.0 | 43.1 | 1.65.0 | 1.74.6 | 1.74.6 |
| Services..... | 40.4 | 39.9 | 40.1 | 87.9 | 91.7 | 92.0 |

**INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION
DANS DES GRANDES VILLES DE RÉGIONS DIFFÉRENTES
AU DÉBUT DE NOVEMBRE 1957**

(1949 : 100)

| | Indices généraux | | Sous-indices en novembre 1957 | | | | |
|-------------------------------|------------------|-------|-------------------------------|-----------------|------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| | Oct. | Nov. | Alimen- tation | Habita- tion | Habille- ment | Fonc- tionne- ment du ménage | Autres dentées et services |
| Saint-Jean (T.- N.) *..... | 109.9 | 109.8 | 107.7 | 111.0 | 102.6 | 108.2 | 117.1 |
| Halifax..... | 120.6 | 121.2 | 115.0 | 130.7 | 115.2 | 124.7 | 126.6 |
| Saint-Jean (N.- B.)..... | 123.3 | 123.4 | 118.0 | 134.3 | 117.8 | 120.7 | 131.2 |
| Montréal..... | 123.3 | 123.8 | 124.3 | 140.7 | 107.2 | 117.9 | 127.1 |
| Ottawa..... | 125.0 | 124.4 | 118.8 | 144.0 | 112.9 | 119.0 | 130.2 |
| Toronto..... | 126.7 | 126.4 | 118.6 | 152.0 | 113.8 | 121.0 | 130.2 |
| Winnipeg..... | 120.9 | 121.2 | 117.8 | 129.6 | 114.6 | 117.3 | 127.1 |
| Saskatoon-Régi- na..... | 121.0 | 120.2 | 118.0 | 119.6 | 118.8 | 122.1 | 122.0 |
| Edmonton-Cal- gary..... | 120.6 | 119.9 | 116.9 | 122.5 | 116.2 | 120.0 | 125.1 |
| Vancouver..... | 123.8 | 123.6 | 119.5 | 133.8 | 113.1 | 130.2 | 125.6 |

* Indice basé sur 100 en juin 1951.

**LES STOCKS ET EXPORTATIONS
DE BLÉ**

Les stocks de blé (2,107,200,000 boisseaux) détenus, le 1^{er} novembre, dans les quatre principaux pays exportateurs, pour exportation ou report à la fin de leur campagne agricole respective, étaient inférieurs de 10% aux 2,342 millions de boisseaux d'un an auparavant, signale la *Revue du blé*, publiée en novembre par le BFS. Voici, en millions de boisseaux, les approvisionnements de 1957 (ceux de 1956 entre parenthèses) : États-Unis, 1,114.2 (1,290.8) ; Canada, 864 (904.6) ; Argentine,

79.9 (50.6) ; et Australie, 49.1 (96)

Les exportations globales (211.7 boisseaux) de blé et de farine — celle-ci exprimée en blé, — des quatre principaux pays exportateurs, au cours du premier trimestre (août-octobre) de la présente campagne agricole canadienne, ont été réduites d'environ 20% sur les 265 millions du trimestre correspondant de 1957-1957.

Les quatre pays ont moins exporté de blé, mais le pourcentage de diminution pour le Canada a dépassé celui de chacun des

autres pays. Voici les exportations durant les quatre mois : États-Unis, 92.8 millions de boisseaux (118.8 un an plus tôt) ; Canada, 72.5 (81.1) ; Argentine, 21.5 (24.2) ; et Australie, 24.9 (40.9).

La part du Canada dans les exportations des quatre pays, au cours d'août-octobre 1957 s'est établie à 34.2%, comparative-ment à 30.6 pour le trimestre correspondant de 1956.

**LE REVENU MONÉTAIRE DES A-
GRICULTEURS A BAISSÉ**

Durant le troisième trimestre de cette année, le revenu monétaire des agriculteurs provenant de la vente des produits agricoles s'est établi à 638 millions de dollars, soit 60 millions de moins que le total correspondant de l'année précédente (698 millions). Ce recul peut s'expliquer en grande partie par la baisse des ventes de céréales dans les Prairies, et plus particulièrement en Saskatchewan. La vente des bestiaux et produits animaux durant le troisième trimestre de 1957 a rapporté davantage qu'un an plus tôt, mais n'a pas suffi à compenser pour la réduction des recettes des céréales.

Une estimation provisoire établit le revenu monétaire agricole de janvier à septembre à 1,847 millions de dollars, soit environ 3% de moins que l'estimation d'un an plus tôt (1,911 millions). Ici encore, la baisse est attribuable aux recettes réduites de la vente des céréales. Au regard d'un an auparavant, la baisse des recettes durant les deuxième et troisième semestres l'a emporté sur leur hausse durant le premier.

Le revenu monétaire agricole provenant de la vente des récoltes des grandes cultures durant les trois mois de juillet à septembre a été estimé à 184 millions de dollars, soit presque le tiers de moins que l'estimation pour la période correspondante de 1956 (267 millions). Malgré la moyenne plutôt inférieure des prix, la baisse tient en majeure partie à la réduction des ventes de céréales (blé, avoine, orge et seigle).

*Avez-vous payé
votre abonnement à ...*

LA REVUE DES JARDINS



Service de renseignements

Q. — Pourquoi les commissaires de crédit et les conseillers de surveillance n'ont-ils pas le droit de faire des emprunts à leur Caisse populaire ou d'en cautionner ?

C'est là une question qui nous est posée de temps à autre. Et certains s'étonnent même de ce que les commissaires du crédit et les conseillers de surveillance soient privés des avantages d'emprunter de leur Caisse populaire, eux qui se dévouent pour que leur Caisse populaire rende service le plus possible à leurs concitoyens. Ils nous demandent si c'est bien vrai, et ils désirent s'assurer si c'est bien M. Desjardins, le fondateur, qui a décidé que les commissaires de crédit et les conseillers de surveillance n'aient pas le droit d'emprunter et de cautionner un ou des emprunts à la Caisse. Et quelles raisons invoquait M. Desjardins pour justifier une telle exigence ?

R. — Disons tout d'abord que la loi des Syndicats coopératifs de Québec, qui a été adoptée en 1906, établit formellement que les commissaires de crédit et les conseillers de surveillance ne peuvent emprunter de la Caisse populaire, ni se porter caution d'un emprunteur à la Caisse populaire.

Voici le texte de la loi des Syndicats coopératifs qui régit les Caisses populaires chez nous :

Article 22 — « Toutefois, les membres de cette commission (de crédit) ne peuvent emprunter, ni directement, ni indirectement, de la société, ni se porter caution d'un emprunteur. »

Article 21 — « Les membres du conseil de surveillance ne peuvent, ni directement, ni indirectement, emprunter de la société ou se porter caution d'un emprunteur. »

Dans l'exposé des motifs en marge du projet de la loi concernant les Syndicats coopératifs, M. Desjardins a donné les raisons qu'il avait à l'appui de sa demande à la Législature de priver les commissaires de crédit et les conseillers de surveillance du droit d'emprunter et de cautionner. Les voici exprimés dans le texte qui accompagnait son projet de loi :

Commissaires de crédit exclus du prêt et du cautionnement.

« Abordons maintenant un autre ordre d'idées. Ces sociétés, outre la consommation et la production, pourront aussi faire de la coopération de crédit, c'est-à-dire, venir en aide à leurs membres par des avances ou prêts. C'est là un excellent moyen de fortifier le rôle de ces sociétés, mais encore faut-il que ces opérations soient entourées de garanties spéciales qui éloignent autant que possible tout danger d'abus grave. Or, dans une telle matière la moindre défaillance peut avoir des conséquences ruineuses pour la société et désastreuses pour le régime même de ces associations. Il convient donc d'y veiller avec soin. L'un des premiers moyens

d'établir une réelle sauvegarde est de créer un corps spécial chargé d'autoriser ces prêts ou d'en contrôler l'emploi et d'en surveiller les rentrées. Si donc une de ces sociétés entend faire de ces opérations avec ses membres, il faudra qu'elle y pourvoie dans ses règlements par la création d'une commission dite de crédit qui, seule, aura compétence à traiter de ces sortes d'opérations.

« Une autre sauvegarde à ajouter, c'est de décréter que les membres de cette commission ne pourront, dans aucun cas, ni directement ni indirectement, emprunter eux-mêmes ou se porter caution, soit comme endosseur, soit autrement, d'un emprunteur. Cette mesure éloignera ou tout le moins atténuera largement le danger d'ouvertures de crédit douteuses ou même périlleuses, ouvertures consenties avec d'autant plus de facilités que les bénéficiaires auraient à les autoriser. L'expérience prouve bien combien ce pouvoir d'emprunt devient un danger énorme lorsqu'il est reconnu à ceux chargés d'en surveiller l'exercice. Le législateur est timidement, à certains égards, entré dans la même voie de restrictions en interdisant, par exemple, aux directeurs de banque de se faire des avances se montant à plus de la moitié du capital de l'institution qu'ils dirigent. Des abus ont forcé le parlement fédéral à prendre cette mesure pour la protection des actionnaires et des déposants et, pourtant, on sait que bien souvent les directeurs possèdent la majorité des actions. Tout de même, on a senti cette nécessité afin de sauvegarder les intérêts qui pouvaient être atteints. À plus forte raison, la même mesure s'impose-t-elle dans les associations coopératives. Non seulement, il faut cette garantie protectrice, mais il convient de la rendre aussi complète que possible, en décrétant non pas une interdiction partielle mais absolue. Il va sans dire que cette mesure présente des inconvénients qu'il ne faut pas se dissimuler. Ainsi, il pourra fort bien se trouver des cas où les sociétaires vraiment compétents ne voudront pas accepter cette charge parce qu'ils se trouveraient privés de l'aide dont ils ont besoin sous forme de crédit. Ou bien, la société, s'ils acceptent, en souffrirait elle-même par la privation d'une excellente clientèle. Mais cet inconvénient ne saurait, dans l'ensemble, être mis en parallèle avec la situation périlleuse qui résulterait de l'état de choses contraire. Pour un cas où cet inconvénient se présenterait, il y en aurait dix où on courrait le risque de voir des prêts douteux, et des pertes en perspective. On n'est guère bon juge dans sa propre cause, et trop souvent on peut s'exagérer les proportions de sa solvabilité. »

Commissaires de surveillance exclus du prêt et du cautionnement.

« On est aussi d'avis d'étendre cette restriction salubre aux commissaires de surveillance dans les

sociétés faisant des prêts comme partie de leurs opérations courantes, et voici pourquoi :

« Le rôle de ces commissaires est très important et de la manière dont ils rempliront leurs devoirs dépendra dans une foule de cas le succès ou la déconfiture des sociétés. Ils sont, concurremment avec les officiers, qu'on pourrait appeler ordinaires, de la société, afin de les distinguer davantage, les agents directs des sociétaires, ayant pour mission spéciale cependant de surveiller, contrôler et même, au besoin, paralyser temporairement l'action de ces officiers élus en même temps qu'eux, par l'assemblée générale. C'est en quelque sorte celle-ci qui, par ces commissaires, siège en permanence à côté des officiers, il faut donc que les membres de cette commission extraordinaire par les fonctions importantes qui lui sont assignées et le rôle tout à fait spécial qu'elle devra remplir, jouissent d'une indépendance absolue. Or, pour assurer cette parfaite indépendance, outre le caractère d'honorabilité et d'intégrité irréprochable qui guidera le choix des personnes appelées à exercer cette charge, et qui consti-

tuera déjà une garantie sérieuse, il importe de les mettre à l'abri même de la tentation en les privant du droit d'emprunter. S'il en était autrement, ne pourrait-on pas voir des commissaires de surveillance — partout des exceptions malheureusement trop nombreuses se présentent — se montrer plus que conciliants avec la commission de crédit à propos de prêts équivoques dont ils auraient personnellement bénéficié? Faveur pour faveur, et la société au bout du compte en paierait la façon; la déception serait doublement cruelle pour elle parce qu'elle aurait eu raison de compter sur la protection de ceux-là mêmes qui l'auraient trompée. De plus, au point de vue purement moral, il faut mieux que cette faculté d'emprunter soit éliminée, afin de raser complètement les sociétaires eux-mêmes. La confiance de ceux-ci sera d'autant plus entière qu'ils ne pourront avoir l'ombre d'un soupçon sur l'absolu désintéressement de leurs commissaires de crédit et de surveillance, c'est-à-dire, de tous ceux qu'ils auront spécialement chargés des délicates fonctions de faire valoir leurs fonds. »

Caisses populaires et prêts aux sociétaires

DES reproches sont parfois adressés aux Caisses populaires parce qu'elles ne feraient pas assez de petits prêts, au dire de certaines gens.

Voici les chiffres du dix-neuvième rapport annuel de la Caisse populaire de Saint-Fidèle de Québec qui éclaireront ceux qui préfèrent affirmer à l'encontre des faits. Cette paroisse compte 1,800 familles. C'est un milieu ouvrier et de collets blancs. L'actif de cette Caisse, au 31 octobre 1957 était de \$2,127,497.03.

Voici un tableau des prêts consentis sur reconnaissances de dette et sur hypothèque, durant ces dernières années :

| Année | Reconnaisances de dette | | Hypothèques | |
|-----------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|
| | Nom- bre | Montant | Nom- bre | Montant |
| 1950..... | 252 | \$ 60,359.84 | 32 | \$132,319.62 |
| 1952..... | 283 | 69,867.88 | 27 | 102,679.89 |
| 1954..... | 376 | 120,086.21 | 63 | 192,266.52 |
| 1956..... | 393 | 167,132.32 | 38 | 136,955.20 |
| 1957..... | 316 | 146,710.78 | 36 | 121,370.72 |

Depuis sa fondation, cette Caisse a prêté :

Sur hypothèques..... \$2,135,698.99
Sur reconnaissances de dette..... \$1,161,249.87

Passons maintenant à Amos dans le comté d'Abitibi. C'est une ville de 1,266 familles comprenant également une certaine population agricole.

Le tableau suivant montre les prêts sur reconnaissances de dette par rapport aux prêts sur hypothèques qui ont été consentis par la Caisse, de 1949 à 1957 :

| Année | Reconnaisances de dette | | Hypothèques | |
|--------------|-------------------------|--------------|-------------|-------------|
| | Nom- bre | Montant | Nom- bre | Montant |
| 1949-50..... | 95 | \$ 30,592.00 | 1 | \$ 1,500.00 |
| 1950-51..... | 76 | 19,833.00 | 5 | 12,191.33 |
| 1951-52..... | 103 | 44,530.04 | 9 | 24,700.00 |
| 1952-53..... | 96 | 32,065.00 | 3 | 7,300.00 |
| 1953-54..... | 121 | 63,334.00 | 3 | 6,500.00 |
| 1954-55..... | 135 | 60,280.00 | 2 | 4,000.00 |
| 1955-56..... | 138 | 82,975.00 | 8 | 28,980.00 |
| 1956-57..... | 180 | 144,355.00 | 10 | 32,900.00 |

Ces deux exemples, pris au hasard, illustrent bien les services rendus par les Caisses populaires dans le domaine des petits prêts, sans négliger cependant les prêts à l'habitation familiale.

ROSARIO TREMBLAY

Il n'y a qu'un problème, un seul, de par le monde : rendre aux hommes une signification spirituelle, des inquiétudes spirituelles. Faisons pleuvoir sur eux quelque chose qui ressemble à un chant grégorien. On ne peut plus vivre de frigidaires, de politique, de bilans et de mots croisés, voyez-vous ! Il n'y a qu'un problème, un seul : redécouvrir qu'il est une vie de l'esprit plus haute encore que celle de l'intelligence, la seule qui satisfasse l'homme.

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
(à un général de ses amis)

